



LE 29 DECEMBRE 2017



STATIONNEMENT PAYANT : La Note « Salée » Passe Mal !

DANS SA NOTE DU 14/12/2017 LE PREFET DE POLICE RAPPELLE QUE
LE CONDUCTEUR DU VEHICULE DE POLICE EN INFRACTION SERA REDEVABLE DE L'AMENDE

SEULEMENT, CE QUE LA PP OUBLIE
C'EST QUE POUR EVITER D'ETRE EN
INFRACTION IL FAUT POUVOIR
PAYER LE STATIONNEMENT...



Pour Alliance75
il n'est pas
question que le
policier paye de
sa poche le
Stationnement !

Alliance demande la mise en place
d'un système afin que nos collègues
puissent s'acquitter du montant du
stationnement des véhicules de
service lors de leurs interventions
et ainsi éviter de s'exposer à des
actions récursoires injustes !!!



Le Bureau Régional Paris

Suivez-nous sur Facebook Alliance 75

